



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier
Commune d'Entre-Vignes

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 034-200086296-20240411-DLB2024_16-DE

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 14
- pouvoirs : 3
- absents : 9
- prenant part à la délibération : 17

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024 - **Date de l'affichage :** 15 avril 2024

Membres Présents :

APARICIO Cloé, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GROS Vincent, LONVIS Dominique, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas.

Membres ayant donné procuration :

ASTROLOGI Tenessy à COULET Brigitte, LE BONNIEC Maria à CONGE Pascal, LUNARDI Karine à RUY-BERGEON Anaïs.

Membres absents :

DEVOT Sylvie, GRISOUL Philippe, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, RAYNAUD Fabrice, URSCH Jacky.

Mme LONVIS Dominique est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024_16 – Approbation du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Brigitte COULET

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit comme suit :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 2 508 740.13 €
 - o Recettes : 2 508 740.13 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 4 850 140.70 €
 - o Recettes : 4 850 140.70 €

Selon le détail par chapitre comme présenté ci-après :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Ch. 011	Charges à caractère général	725 674.00 €
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	857 775.00 €
Ch. 023	Virement à la section de fonctionnement	458 406.13 €
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000.00 €
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	430 385.00 €

Ch. 66	Charges financières	25 000.00 €
Ch. 67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €
Ch. 68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000.00 €

TOTAL		2 508 740.13 €
--------------	--	-----------------------

RECETTES

Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	558 436.13 €
Ch. 013	Atténuations de charges	27 520.00 €
Ch. 70	Produits des services du domaine et vente	64 100 .00 €
Ch. 73	Impôts et taxes	293 000.00 €
Ch. 731	Impositions directes	1 212 568.00 €
Ch. 74	Dotations, subventions et participations	330 116.00 €
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	23 000.00 €

TOTAL		2 508 740.13 €
--------------	--	-----------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Ch. 001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	314 143.28 €
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	55 000.00 €
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	360 960.60 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	2 781 494.84 €
Ch. 23	Immobilisations en cours	1 338 541.98 €

TOTAL		4 850 140.70 €
--------------	--	-----------------------

RECETTES

Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	458 406.13 €
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000.00 €
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 000.00 €
Ch. 10	Dotations fonds divers et réserves	1 114 337.88 €
Ch.13	Subventions d'équipement	1 114 585.69 €
Ch. 16	Emprunts	1 833 811.00 €

TOTAL		4 850 140.70 €
--------------	--	-----------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 26 mars 2024.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'APPROUVER le budget primitif 2024 arrêté à hauteur de **2 508 740.13 €** pour la section de fonctionnement et **4 850 140.70 €** pour la section d'investissement comme présenté au-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Approuvée à la majorité (3 abstentions (LUNARDI Karine, PIEYRE Laurence, VERGNET Anne) et 14 voix pour)

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 034-200086296-20240411-DLB2024_16-DE

